

## Pas plus d'emploi fonctionnel que de statut!



Depuis des années, la question de la direction d'école fait l'objet de discussions au sein du ministère de l'Éducation nationale. L'ensemble de la profession reconnaît que les missions, la reconnaissance, mais aussi les moyens accordés aux personnels assurant ces missions sont très largement insuffisants.

La mort tragique de notre collègue Christine Renon fut l'occasion pour le ministère de réactiver une concertation endormie avec comme point d'appui un sondage auprès des collègues et avec l'espoir secret d'imposer un statut hiérarchique de directeur·trice, vieux serpent de mer ministériel.

**Pour la CGT Éduc'action, mais aussi pour les personnels ayant répondu au sondage, il est hors de question qu'un lien hiérarchique entre les directeur·trices et les enseignant·es soit créé.**

### Un confinement, plusieurs effets

La crise sanitaire et sa gestion ont montré l'importance et l'isolement des directeur·trices dans l'accomplissement de leurs missions:

**Peu de soutien et de consignes claires (voire contradictoires) de la part de la hiérarchie, pression des collectivités territoriales, temps de travail bien au-delà du cadre, stress, précarité des outils à disposition...**

Tout ce que nous dénonçons a été mis en lumière à cette occasion.



**NON**

### Une réponse politique à côté des urgences et des besoins

Pendant la tempête dans les écoles où les personnels se démènent pour assurer la classe, les député·es planchent en urgence sur l'évolution du statut des PE directeur·trices d'école.

**NON, l'urgence et la priorité ne sont pas là !**

#### Que dit le projet de loi LREM ?

- une autorité instaurée avec la création d'un emploi fonctionnel et recrutement profilé;
- un encadrement des pratiques pédagogiques des enseignant·es par ces directeur·trices;
- une augmentation des missions et charges de travail pour les directeur·trices de plus de 8 classes (encadrement des PIAL, coordination des REP et REP renforcés, des RPI...);
- la création d'un poste de référent départemental pour encadrer ces directeur·trices;
- une territorialisation supplémentaire de l'École avec encadrement des activités périscolaires par directeur·trices et création possible d'aides administratives employées par les collectivités territoriales.

#### Des contreparties... Vraiment ?

Augmentation des décharges, légère augmentation des indemnités de direction, accélération des carrières, allègement des élections des représentant·es de parents d'élèves, des PPMS...

## Et le ministère dans tout cela ?

Sur ce projet, le ministre Blanquer garde un silence approbateur alors qu'il s'exprime contre des « personnels décrocheurs ». Les organisations syndicales ont été sondées par le cabinet du ministre pour connaître leur opinion sur ce projet de loi...

**Pour la CGT Éduc'action, cette proposition de loi est inacceptable. Tout autant que le soutien tacite du ministère. Le ministre Blanquer doit dire STOP à cette démarche parlementaire.**

Les député·es n'ont pas à dicter les évolutions nécessaires du métier de directeur·trices. C'est aux personnels et aux organisations syndicales d'imposer leurs propositions.



## Pourquoi une loi maintenant ?

Quelle urgence pour qu'une telle discussion soit abordée aussi rapidement alors que les écoles, les élèves et les personnels sont en pleine tempête ?

Quelle urgence à discuter de missions hiérarchiques et d'un emploi fonctionnel alors que les personnels n'ont pas la possibilité d'échanger sur le sujet et qu'ils y sont opposés ?

Et comment ne pas s'interroger sur le surgissement de ce projet de loi alors que l'interdiction de manifester sous l'état d'urgence sanitaire est maintenue...

**Pour la CGT Éduc'action les urgences pour les directeur·trices sont autres.**

**Ce projet de loi et le silence du ministre sont une provocation du pouvoir**

POUR ELLES, POUR EUX, POUR NOUS,  
LE CHOIX DU COLLECTIF !

**Ensemble,  
mettons du collectif dans les écoles**

## Dans l'immédiat, exigeons:

- un temps de décharge suffisant pour chaque directeur·trice et qu'il soit assuré par un·e collègue dédié·e à ces remplacements;
- l'abandon de toutes les tâches administratives inutiles et inappropriées;
- des moyens humains immédiatement dans les écoles pour assurer le fonctionnement.

## Et surtout, exigeons une autre École avec :

- ♦ une décharge de direction à disposition de l'ensemble de l'équipe pédagogique;
- ♦ des postes administratifs Fonction publique d'Etat pour toutes les écoles;
- ♦ un conseil des maîtres·ses qui se réunit régulièrement et aux décisions souveraines;
- ♦ une formation développée des enseignant·es au travail en équipe;
- ♦ un temps de travail collectif inscrit dans le temps de service;
- ♦ une augmentation des rémunérations et des bonifications indiciaires.

OUI